



**MAIRIE  
01560 CORMOZ**

**AFFAIRES MUNICIPALES**  
**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 21 avril 2026**  
**A 20h00**

<b>Date de convocation :</b> <b>16 avril 2026</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Présence O/N</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Présence O/N</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>16 avril 2026</b>	Nicolas SCHWEITZER	O	Pierre PERTUIZET	O
	Fanny BEREZIAT	O	Philippe TROUILLOUD	O
	Laurent JANAUDY	O	Charlotte MULTIN	O
	Marie COMMARET	O	Michael PIRAT	O
<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Florent CALMET	O	Jennifer MOISSONNIER	O
	Monique FAVIER	O	Marie-Laure GAILLARD	O
	Denis LETONDAL	O	Cyrill JANAUDY	N
	Nelly TALON	O		

**Procuration : Cyril JANAUDY à Laurent JANAUDY**

**Secrétaire de séance :**

**Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Monique FAVIER, secrétaire de séance**

Le conseil municipal, **réuni le 21 avril à 20h00** en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

**Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 20 mars 2026 à l'unanimité des présents**

**FOLIO 12****N° Délibération :****2026\_010      Approbation du CFU 2025**

Le Compte financier Unique 2025, présenté par Mme Fanny BEREZIAT adjointe aux finances, laisse apparaître le résultat de clôture ci-dessous.

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><i>FONCTIONNEMENT</i></b>		<b><i>INVESTISSEMENT</i></b>		<b><i>ENSEMBLE</i></b>	
	<b><i>Dépenses ou Déficit</i></b>	<b><i>Recettes ou Excédent</i></b>	<b><i>Dépenses ou Déficit</i></b>	<b><i>Recettes ou Excédent</i></b>	<b><i>Dépenses ou Déficit</i></b>	<b><i>Recettes ou Excédent</i></b>

**COMPTE****ADMINISTRATIF**

Résultat reporté		197 998,89	56 801,94		56 801,94	197 998,89
Opérations de l'exercice	472 637,78	606 381,49	222 658,79	301 863,20	695 296,57	908 244,69
<b>TOTAUX</b>	<b>472 637,78</b>	<b>804 380,38</b>	<b>279 460,73</b>	<b>301 863,20</b>	<b>752 098,51</b>	<b>1 106 243,58</b>
Résultats de clôture		331 742,60		22 402,47		354 145,07
Reste à réaliser			306 800,00	127 966,06	306 800,00	127 966,06
<b>TOTAUX</b>		<b>331 742,60</b>	<b>306 800,00</b>	<b>150 368,53</b>	<b>306 800,00</b>	<b>482 111,13</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>331 742,60</b>	<b>156 431,47</b>			<b>175 311,13</b>

Les restes à réaliser en investissement du budget commune s'élèvent à 306 800.00 € pour les dépenses et 127 966.06 € pour les recettes et seront repris au BP 2026.

Hors de la présence de M. le Maire le conseil municipal vote à l'unanimité :

- le Compte Financier Unique 2025 du budget « commune ».

**2026\_011      Budget principal – affectation des résultats 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, vote l'affectation des résultats 2025 suivante : l'excédent de fonctionnement 2025 s'élève à 331 742.60 €. La somme de 156 431.47 € est affectée en investissement pour couvrir les besoins de financement. Le reste, 175 311.13 €, est reporté en fonctionnement 2026 en recette.

L'excédent d'investissement de 22 402.47 € est reporté en investissement 2026 en recettes.

**2026\_012      Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026**

Mme Fanny BEREZIAT présente l'état 1259 relatif au vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 et précise qu'il est possible d'augmenter une seule tranche si celle-ci concerne la THRS (Taxe Habitation Résidences Secondaires) dans la limite d'un plafond départemental de 13.77%.

Le conseil municipal a décidé d'augmenter la THRS et de maintenir les mêmes taux pour les 2 taxes foncières (TFB et TFNB) :

$$\text{TFB} = 29,58\% - \text{TFNB} = 47,00\% - \text{THRS} = 13,77\%$$

**2026\_013 Attribution subventions aux associations et organismes extérieurs pour 2026**

Mme Fanny BEREZIAT présente la proposition de la commission finances pour l'attribution des subventions aux associations et organismes extérieurs. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant global des subventions qui s'élève à 6 941.48 €.

**2026\_014 Budget principal – Vote du budget primitif 2026**

Le budget primitif 2026, présenté par Mme Fanny BEREZIAT est approuvé et voté à l'unanimité des présents. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 775 255.13 € pour le fonctionnement et 609 915.52 € pour l'investissement.

**2026\_015 Budget – Fongibilité des crédits en M57**

M. le Maire rappelle que par délibération n°2022-027 du 12 avril 2022, le conseil municipal a adopté la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable abrégée de la M57 au 1er janvier 2023. Ce référentiel donne la possibilité à M. le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. M. le Maire en informe alors le conseil municipal lors de sa plus proche séance. Cette disposition permet d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

**2026\_016 GBA – Constatation de la répartition du fonds de solidarité et du montant de l'attribution de compensation 2026**

Mme Fanny BEREZIAT présente la délibération de GBA du 16 février 2026 portant sur la constatation de la répartition du fonds de solidarité aux communes de moins de 1 000 habitants et sur la révision libre de l'attribution de compensation au titre de l'année 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 6 744.14 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de Grand Bourg Agglomération du 16 février 2026.

**2026\_017 Mise en place des commissions communales**

❖ **Commission Finances - Budget**

➤ Président : Nicolas SCHWEITZER

➤ Vice-Présidente : Fanny BEREZIAT

➤ Membres : Laurent JANAUDY, Marie COMMARET, Florent CALMET, Monique FAVIER, Pierre PERTUIZET, Jennifer MOISSONNIER, Denis LETONDAL, Nelly TALON

## FOLIO 14

### ❖ **Commission Affaires scolaires et périscolaires**

- Président : Nicolas SCHWEITZER
- Vice-Présidente : Fanny BEREZIAT
- Membres : Laurent JANAUDY, Cyrill JANAUDY, Marie-Laure GAILLARD

### ❖ **Commission Bibliothèque, Culture, Loisirs**

- Président : Nicolas SCHWEITZER
- Vice-Présidente : Fanny BEREZIAT
- Membres : Marie COMMARET, Nelly TALON, Philippe TROUILLOUD

### ❖ **Commission Gestion du personnel**

- Président : Nicolas SCHWEITZER
- Membres : Marie- Laure GAILLARD, Jennifer MOISSONNIER, Denis LETONDAL, Michaël PIRAT

### ❖ **Commission Voirie communale**

- Président : Nicolas SCHWEITZER
- Vice-Président : Florent CALMET
- Membres : Pierre PERTUIZET, Jennifer MOISSONNIER, Charlotte MULTIN, Michaël PIRAT, Philippe TROUILLOUD

### ❖ **Commission Matériel roulant et accessoires**

- Président : Nicolas SCHWEITZER
- Vice-Président : Florent CALMET
- Membres : Pierre PERTUIZET, Philippe TROUILLOUD

### ❖ **Commission Cimetière**

- Président : Nicolas SCHWEITZER
- Vice-Président : Florent CALMET
- Membres : Fanny BEREZIAT, Marie-Laure GAILLARD, Pierre PERTUIZET, Jennifer MOISSONNIER

### ❖ **Commission Aménagement du territoire – Foncier – Affaires agricoles**

- Président : Nicolas SCHWEITZER
- Vice-Président : Laurent JANAUDY
- Membres : Fanny BEREZIAT, Marie COMMARET, Monique FAVIER, Cyrill JANAUDY, Pierre PERTUIZET, Jennifer MOISSONNIER, Nelly

### ❖ **Commission Gestion salles communales**

- Président : Nicolas SCHWEITZER
- Vice-Président : Fanny BEREZIAT
- Membres : Marie COMMARET, Marie-Laure GAILLARD, Michaël PIRAT

### ❖ **Commission Actions sociales et culturelles**

- Président : Nicolas SCHWEITZER
- Vice-Président : Marie COMMARET
- Membres : Fanny BEREZIAT, Monique FAVIER, Cyrill JANAUDY, Pierre PERTUIZET, Denis LETONDAL, Nelly TALON

- ❖ **Commission Bâtiments Publics – Patrimoine communal et locatif**
  - Président : Nicolas SCHWEITZER
  - Vice-Président : Laurent JANAUDY
  - Membres : Monique FAVIER, Cyrill JANAUDY, Pierre PERTUIZET, Michaël PIRAT, Denis LETONDAL
  
- ❖ **Commission Urbanisme - Documents de planification**
  - Président : Nicolas SCHWEITZER
  - Vice-Président : Laurent JANAUDY
  - Membres : Fanny BEREZIAT, Florent CALMET, Monique FAVIER, Cyrill JANAUDY
  
- ❖ **Commission Gestion des locations communales**
  - Président : Nicolas SCHWEITZER
  - Vice-Président : Marie COMMARET
  - Membres : Marie-Laure GAILLARD, Michaël PIRAT
  
- ❖ **Commission Fleurissement**
  - Président : Nicolas SCHWEITZER
  - Membres : Marie COMMARET, Marie-Laure GAILLARD, Nelly TALON, Fanny BEREZIAT
  
- ❖ **Commission Fêtes et cérémonies - Associations**
  - Président : Nicolas SCHWEITZER
  - Vice-Présidente : Marie COMMARET
  - Membres : Florent CALMET, Philippe TROUILLOUD, Jennifer MOISSONNIER, Fanny BEREZIAT
  
- ❖ **Commission Bulletin**
  - Président : Nicolas SCHWEITZER
  - Vice-Présidente : Marie COMMARET
  - Membres : Fanny BEREZIAT, Florent CALMET, Marie-Laure GAILLARD, Jennifer MOISSONNIER
  
- ❖ **Commission Marchés publics - analyse des offres**
  - Président : Nicolas SCHWEITZER
  - Vice-Président : Laurent JANAUDY
  - Membres : Monique FAVIER, Cyrill JANAUDY, Charlotte MULTIN
  
- ❖ **Commission Station de traitement des eaux usées**
  - Président : Nicolas SCHWEITZER
  - Vice-Président : Florent CALMET
  - Membres : Pierre PERTUIZET, Charlotte MULTIN, Michaël PIRAT

**2026\_018 Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d’Energie et d’e-communication de l’Ain (SIEA)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l’élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre.

## FOLIO 16

La commune de Cormoz doit désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical.

Après appel à candidature de Monsieur le Maire, sont nommés à la majorité absolue :

- **Madame MULTIN Charlotte, déléguée titulaire**
- o Suppléant n°1 : Monsieur CALMET Florent
- o Suppléant n°2 : Monsieur JANAUDY Laurent

### **2026\_019 CNAS – Désignation des délégués**

M. le Maire informe que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un élu et un agent qui seront les délégués de la collectivité. Ils représenteront la commune au sein des instances du CNAS. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné M Laurent JANAUDY, délégué des élus, et Mme Amandine CHARREAU, déléguée des agents communaux.

### **2026\_020 Nomination délégué à la défense**

Monsieur Nicolas SCHWEITZER est nommé délégué à la défense à l'unanimité des présents.

### **2026\_021 CPINI – Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires**

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la nomination des nouveaux membres du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le nouveau Comité Consultatif Communal des Sapeur-Pompiers Volontaires suivant :

- Président : M. le Maire ;
- Chef de corps membre de droit : M Jean-Claude PRABEL ;
- Sergent Luc MOISSONNIER titulaire ;
- Caporal Romain MABILEAU titulaire ; Caporal Gérald PERRET suppléant ;
- Sapeur 1<sup>ère</sup> classe ROZAND Mathieu titulaire, Sapeur 1<sup>ère</sup> classe Julien SERVE suppléant ;
- M. Florent CALMET représentant de l'administration titulaire ;
- M. Michaël PIRAT représentant de l'administration suppléant ;
- Mme Marie COMMARET représentante de l'administration titulaire ;
- Mme Fanny BEREZIAT représentante de l'administration suppléant.

### **2026\_022 SEMCODA – Désignation du délégué spécial**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 412 actions. Elle doit désigner un délégué qui présentera au moins une fois par an, au conseil Municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Fanny BEREZIAT comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA. En cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale.

**2026\_023 Résiliation amiable du bail rural en cours et conclusion de nouveaux baux ruraux à ferme**

M Laurent JANAUDY, adjoint délégué, informe le Conseil municipal que Monsieur Pierre COLLET, titulaire du bail rural conclu le 17 mai 2022 avec la commune de Cormoz portant sur diverses parcelles agricoles communales, a fait part de sa volonté de cesser l'exploitation desdites parcelles. Dans ce cadre, il a transmis à la commune des attestations conjointement signées avec les exploitants pressentis, faisant état de la restructuration projetée de son activité et de la reprise envisagée des terres.

Il est précisé que ces documents, établis entre les parties, ne sauraient être regardés comme une cession ou un transfert du bail rural, lesquels ne peuvent intervenir librement entre tiers et sont strictement encadrés par les dispositions du Code rural et de la pêche maritime, et ne sauraient produire d'effet à l'égard de la commune.

Il appartient en effet exclusivement à la commune, en sa qualité de propriétaire bailleur, de décider des conditions de résiliation du bail en cours ainsi que de l'attribution ultérieure des terres, dans le respect des dispositions légales applicables. Les conditions financières des baux seront fixées conformément à la réglementation applicable dans le département de l'Ain, notamment en matière de fermage, d'indexation et de charges récupérables.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la résiliation du bail existant et la conclusion de nouveaux baux ruraux.

**Le Conseil municipal**, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Approuve** la résiliation amiable du bail rural conclu le 17 mai 2022 avec Monsieur Pierre COLLET, avec effet au 31 mars 2026

**Constata** qu'à compter du 1er avril 2026, la commune recouvre la pleine et entière disposition des parcelles susvisées ;

**Décide** la conclusion d'un bail rural à ferme avec Monsieur Franck BLANCHET, demeurant 2150 route de la Côte 2000, 74120 Megève, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, portant sur les parcelles cadastrées suivantes :

- ZK 0023, d'une contenance de 0 ha 13 a 18 ca ;

- ZK 0025, d'une contenance de 0 ha 04 a 63 ca ;

**Décide** la conclusion d'un bail rural à ferme avec la SCEA DE BELLE VAVRE, sise 267 chemin des Plans, 01340 Foissiat, immatriculée au RCS de Bourg-en-Bresse (01) sous le n° 912 418 837, à compter du 1er mai 2026, portant sur la parcelle cadastrée suivante :

- ZL 0023, d'une contenance de 0 ha 12 a 92 ca ;

**Précise** que les baux conclus sont soumis au régime des petites parcelles. Ils sont conclus pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction ;

**Précise** que les baux conclus au profit de Monsieur Franck BLANCHET et de la SCEA DE BELLE VAVRE constituent des contrats distincts du bail rural précédemment résilié, conclus directement entre la commune et chacun des preneurs, sans cession, sans transfert ni substitution du preneur initial ;

**Fixe** le fermage conformément aux dispositions applicables dans le département de l'Ain, dans les limites des minima et maxima fixés par l'arrêté préfectoral en vigueur à la date de conclusion du bail. Le fermage est révisé annuellement en fonction de la variation de l'indice national des fermages ;

## FOLIO 18

**Prévoit**, en sus du fermage, la mise à la charge du preneur des fractions de taxe foncière sur les propriétés non bâties légalement récupérables, ainsi que la moitié de la taxe pour frais de chambre d'agriculture, conformément aux dispositions du code rural et du code général des impôts.

### **Commissions Finances-Budget - Affaires scolaires et périscolaires – Bibliothèque - Gestion salles communales**

**Bibliothèque** : Samedi 25 avril une animation « jeux de société » est proposé avec soirée spéciale « jeux de société pour adultes ».

**DGFIP** : réunion de présentation mardi 28 avril à 18h à Lescheroux.

### **Commissions Bâtiments publics et patrimoine communal et locatif – Urbanisme et documents de planification – Aménagement du territoire, foncier, affaires agricoles – Marchés publics et analyse des offres**

**Travaux engagés** : Les peintures et une partie de la façade de l'école restent à faire. Sont prévus les murs des 3 classes, la mezzanine de la classe de CM2, les menuiseries et le 1<sup>er</sup> couloir.

Côté église, la réception des travaux a été faite. Une inauguration est à prévoir.

**Travaux prévus** : A la chapelle de Bellor, le problème d'humidité et de ventilation devrait être traité par la réalisation de carottages dans la dalle existante ainsi que par la mise en place d'une ventilation naturelle basse et haute dans les murs. Un devis est en cours.

La commune a été sollicité par l'association des Amis de la Chapelle de Bellor pour participer au montage financier concernant l'achat de bancs et la réfection de la cloche.

**Préau stade** : une présentation du projet choisi en amont est faite au nouveau conseil.

Deux options sont à étudier :

- Soit un projet classique et isolé pour un coût maîtrisé
- Soit une rénovation globale avec les vestiaires existant, pour un coût plus élevé.

Les possibilités sont à étudier selon l'offre de service souhaitée.

**IRVE** : La mise en service a été demandée auprès du gestionnaire du réseau de distribution. Une intervention pour finaliser l'ensemble sera faite par la suite.

**Accessibilité** : Un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) a été validé en 2016 pour que les mises en accessibilité soient faites. Les travaux d'accessibilité étant achevé sur l'ensemble des ERP et IOP, la déclaration d'achèvement finale a été déposée auprès du Préfet

**Document de Planification** : GBA – ScoT. Le Conseil municipal a pris acte de la réponse de Grand Bourg Agglomération faisant suite à la transmission de l'avis délibéré de la commune lors de l'enquête publique relative à la révision du ScoT.

**Commission urbanisme** : Une réunion est prévue le 12 mai 2026 à 20h.

**Aménagement centre-bourg** : La commune a saisi l'EPF de l'Ain pour intervenir sur le projet d'aménagement. Une réunion de lancement opérationnel est prévue mardi 5 mai 17h30.

**Local pompier** : Validation du devis à l'unanimité pour l'habillage des bandeaux de rive Nord et Sud du local pompiers par Auger Hubert pour un montant de 740 € TTC.

**Commissions Bulletin – Gestion locations communales – Actions sociales et Culturelles – Fêtes et cérémonies, associations**

**8 mai** : La commémoration aura lieu à 9h30 aux monuments aux morts avec la fanfare, suivie par un vin d'honneur servi à la salle multiculturelle.

**Actions culturelles** : commission prévue le 5 mai 2026 à 20h à la salle du conseil.

**Association Coq'Ain** : une association d'assistantes maternelles basée à St Trivier de Courtes dont fait partie une assistante maternelle de Cormoz, a sollicité la mairie pour une subvention. La commune n'a pas donné de suite favorable mais propose une mise à disposition de salle et une meilleure inclusion des actions sociales sur la petite enfance.

**Commissions Voirie communale – Cimetière – Matériel roulant – Station de traitements des eaux usées**

Commission voirie prévue le samedi 2 mai 2026 en salle de conseil.

Le devis pour réparer la débroussailleuse a été validé auprès de l'entreprise SARL BRESSE MOTOCULTURE CONCEPT pour un montant de 293.35 € HT soit 352.02 € TTC.

**Service Technique** : M Denis LETONDAL

- La peinture des marches, contre-marches des escaliers de la mairie et de la salle multiculturelle a été réalisée par M Jérôme FERRAND.
- Le plateau du bar de la salle polyvalente a été réparé.
- La plaque du faux plafond de l'école a été refixée ainsi que celle de l'école « Liberté Egalité Fraternité ».
- Le verrouillage du portillon du cimetière a été consolidé.
- Les toilettes de la mairie ont été remis en conformité.
- Une place au local des Associations a été libéré pour le stockage des décorations de Noël.
- Vendredi 4 avril : des débris de verre ont été balayés vers le container « route de la Bascule ».
- L'achat d'une tronçonneuse pour le service technique est envisagé.
- M Julien BRAIBANT a commencé le fauchage.

❖ **FOLIO 20**

**Site Internet** : Mme Jennifer MOISSONNIER

Le site internet de la commune est en cours de mise à jour.

Un travail va être réalisé pour savoir ce que l'on diffuse sur les 3 supports de communication (Facebook, Panneau Pocket et le site de la commune) et ce qui doit être fait par Mme Amandine CHARREAU et Mme Jennifer MOISSONNIER.

Lors de leurs absences, Mme Fanny BEREZIAT prendra le relais.

**Divers** :

**Elevage canin « route de la Verne »** : une procédure d'injonction de mise en conformité est en cours auprès de Mme MACHULE.

Commission du personnel : mercredi 29 avril 2026 à 18h30

Le projet New deal est toujours en cours, avec le projet de l'installation d'un pylône.

**Date du prochain Conseil Municipal le mardi 26 mai 2026 à 20h00**

**Fin de séance : 00h15**